

## 6 Suisse

# Ces artistes qui enseignent pour subsister

**ÉTUDE** L'employabilité des musiciens professionnels issus des filières jazz et musiques actuelles de la Haute Ecole de musique de Lausanne a été analysée pour la toute première fois. Les cachets de concerts étant très bas, les diplômés s'en sortent en donnant des cours

STÉPHANIE ARBOIT

Non, la Haute Ecole de musique (HEMU) ne forme pas de futurs chômeurs dans ses filières jazz et musiques actuelles, dispensées pour toute la Suisse romande à Lausanne. Ce constat ressort d'une étude (nommée «Alumni Jazz»), menée conjointement par l'Université de Lausanne (Unil) et la HEMU elle-même. C'est la première fois qu'est scrutée l'employabilité de ces musiciennes et musiciens après leur formation, de surcroît sur la durée (pendant six ans après la fin de leurs études). Le Conseil d'Etat vaudois (répondant à l'interpellation du député vert Felix Stürner) avait estimé en 2020 que l'intégration professionnelle de ces diplômés devait être analysée. C'est désormais chose faite.

Sur les 65 personnes ayant obtenu leur master entre 2011 et 2017, 70% ont participé à cette étude, sous la houlette des sociologues Marc Audétat et Marc Perrenoud, pour l'Unil, et de la psychologue et directrice de la recherche à la HEMU, Angelika Güsewell. *Le Temps* en a recueilli les résultats.

Au chapitre des bonnes nouvelles, la très grande majorité de ces artistes n'ont pas besoin, pour survivre, d'effectuer des petits jobs alimentaires: seuls 13% exercent un emploi hors musique (et dans des professions pas forcément peu qualifiées). Un chiffre «remarquable» car «très en dessous de la moyenne de l'ensemble des acteurs culturels, où près de 40% indiquent qu'ils travaillent également dans un autre secteur que la culture», souligne l'étude.

## Concerts payés au lance-pierre

De là à imaginer ces artistes de jazz et musiques actuelles enchaînant les performances à succès sur scène, il n'y a qu'un pas... Qu'il faut pourtant se garder de franchir: même si la majorité d'entre eux le désirent, ces musiciennes et musiciens ne peuvent malheureusement pas vivre uniquement grâce aux concerts qu'ils donnent, mais doivent pour la très grande majorité enseigner. «C'est ce qui sauve la mise!, se réjouit Marc Audétat. En Suisse, nous comptabilisons deux fois plus d'amateurs de musique par rapport à la moyenne européenne. Ces élèves de tous âges forment un réservoir très important pour l'enseignement. Il n'y a donc pas de saturation des professeurs de musique. La ritournelle selon laquelle on forme trop d'artistes revient souvent dans certains discours politiques.

Mais, en réalité, dans le cas du jazz et des musiques actuelles, la situation est très différente: le marché du travail est beaucoup



L'HEMU Jazz Orchestra en répétition. (HEMU)

plus vaste et diversifié.» La HEMU avait déjà intégré cette donnée en remplaçant en 2017 son master en composition jazz par celui en pédagogie musicale.

Ces relativement bonnes nouvelles s'accompagnent malheureusement d'autres conclusions, plus alarmantes: un tiers des diplômés ne cotisent à aucune assurance sociale et ne sont pas non plus assurés contre les accidents. De plus, les rémunérations des pres-

tations scéniques sont extrêmement faibles: les cachets tournent autour de 300 francs pour un concert. «Swiss Diagonal Jazz, le festival annuel qui promeut les diplômés des hautes écoles de Suisse en leur permettant de jouer à différents endroits du pays, offre 350 francs, ce qui est donc mieux que la moyenne», mentionne l'étude. Qui calcule qu'avec 80 concerts par an (soit en jouant trois week-ends sur quatre, pour

autant que l'artiste réussisse à trouver autant de représentations), «on parvient à peine à la moitié de ce qui serait un salaire minimum».

La Suisse, souvent qualifiée d'eldorado des festivals par le nombre très important de ces manifestations sur son sol, n'a-t-elle pas les capacités de mieux payer ses propres musiciens? Les cachets des stars explosent, mais les organisateurs de concerts et

de festivals n'augmentent pas ceux des artistes suisses. Ces doléances, souvent répétées, ont été soulevées lors du Symposium romand des musiques actuelles, qui s'est tenu en 2023 à Yverdon. «Certaines voix, comme celle de l'ancien responsable des subventions culturelles du canton de Vaud, estiment qu'en contrepartie des facilités offertes aux festivals, les cantons devraient exiger des rémunérations correctes pour les musiciens formés ici dans nos écoles publiques», constate Marc Audétat.

En 2023, la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC) a mandaté une étude capable de répertorier les soutiens aux musiques actuelles en Suisse romande. Il en est notamment ressorti que les cantons jouent un rôle mineur (8% seulement) dans le financement de ce domaine, et que l'ensemble des subventions dans toute la Suisse romande se monte à 21 millions par an – soit l'équivalent de la masse salariale du seul Orchestre de la Suisse romande...

## «Le milieu des musiques actuelles reste le parent pauvre de la culture en matière de soutiens publics»

NURIA GORRITE, CONSEILLÈRE D'ETAT VAUDOISE CHARGÉE DE LA CULTURE

Ce qui a fait dire à la conseillère d'Etat vaudoise chargée de la Culture, Nuria Gorrite, lors du Symposium romand des musiques actuelles: «Le milieu des musiques actuelles reste le parent pauvre de la culture en matière de soutiens publics.» Elle avait alors appelé à trouver de meilleures solutions.

Qu'en est-il aujourd'hui dans le canton de Vaud? La Direction générale de la culture répond par écrit qu'elle travaille à concrétiser les lignes directrices de la culture 2024-2027, annoncées en juin 2024, et qui comprennent des pistes spécifiques aux musiques actuelles. Dont l'élargissement du soutien «aux secteurs considérés comme une porte d'entrée pour les jeunes à la culture (hip-hop, rap, etc.)», ou encore des actions pour sensibiliser les autorités «tant au niveau intercantonal que fédéral sur la nécessité de développer un dispositif légal pour les musiques actuelles, classiques et populaires, une sorte de «Lex Spotify» à l'image de la «Lex Netflix», qui impose aux plateformes de

streaming une part dédiée de leur chiffre d'affaires en Suisse à la production de musique actuelle locale». Dans toutes les autres professions artistiques – danse, théâtre, musique classique –, les répétitions sont payées. Mais pas pour les concerts de jazz et musiques actuelles. Sauf dans de très rares exceptions où des musiciens déjà confirmés obtiennent des subventions à la création, le temps de répétition n'est pas considéré comme du travail. Ce n'est pas normal.»

Pourquoi pareil traitement? La vieille conception selon laquelle les prestations ne constitueraient pas du travail, mais du plaisir, est-elle encore très vivace? «Oui, certains préjugés sont tenaces alors que nous sommes en présence de professionnels formés», rappelle Marc Audétat.

## Pas d'intermittence à la sauce helvétique

Alumni Jazz s'est penchée sur la différence entre la moitié des musiciens dont le lieu de production principal est la Suisse et l'autre moitié qui se produit surtout en France et à l'international. «Les conditions d'exercice du métier sur scène dans ces deux ensembles influencent directement les carrières, souligne l'étude. En effet, «gagner sa vie» en jouant sur scène est possible en France, car 43 dates de concert en dix mois permettent de bénéficier du régime des intermittents du spectacle en constituant un 100%, alors que c'est pratiquement impossible en Suisse.» L'étude note également que les élèves de la HEMU d'origine française sont «tendanciellement plus actifs sur scène et s'exportent plus régulièrement en France et en Europe» que les étudiants d'origine suisse.

Quid pour ces musiciens helvétiques d'un système d'intermittence semblable à celui de la France? «Cette solution a été exclue par le Conseil fédéral en 2021, répond Marc Audétat. Notre pays ne connaît pas l'exception culturelle française, mais des solutions sont à l'étude pour permettre de payer au moins les assurances sociales.»

Et Marc Audétat de conclure sur une note positive: «La HEMU forme d'excellents musiciens. Le paysage musical a radicalement changé, c'est un bien pour le public car les prestations sont meilleures. Si les artistes sont mieux rémunérés, notamment pour leurs répétitions, le niveau continuera à augmenter encore.»

A noter que dans cette haute école, le coût pédagogique (charges d'enseignement) moyen d'un étudiant était de 32 000 francs en 2024, soit environ 2,8 millions pour les 87 étudiants des départements jazz et musiques actuelles. ■